

### ANNEXE 3

CERTIFICAT ZOOSANITAIRE  
pour le gibier d'élevage mis à mort dans l'établissement  
conformément au Règlement (CE) n° 853/2004, annexe III, section III, point 3 bis  
(modèle pour inspection ante-mortem et abattage séparés dans le temps)

Service compétent : AFSCA, ULC:.....

Numéro d'identification du CDM-vétérinaire : .....

1. Identification des animaux

Espèce : .....

Nombre d'animaux : .....

Marque d'identification : .....

2. Provenance des animaux

Numéro de troupeau :

Adresse de l'établissement d'origine : .....

Identification des locaux de stabulation (facultatif) :

.....

3. Destination des animaux

Ces animaux seront transportés vers l'abattoir ou l'établissement de traitement de gibier  
mentionné ci-après : .....

par le moyen de transport suivant : nom du transporteur + immatriculation du véhicule

.....

4. Autres informations utiles

.....

5. Déclaration

Je soussigné déclare que :

les animaux désignés ci-dessus ont fait l'objet d'une expertise avant la mise à mort dans  
l'établissement susmentionné, le (date) à ..... (heure), et ont été jugés sains ;

- les registres et documents concernant ces animaux sont conformes aux exigences  
légalles et n'empêchent pas de procéder à l'abattage des animaux.

Fait à : .....

(Lieu)

le : .....

(Date)

Cachet

.....

(Signature du CDM-vétérinaire)